

Nom :

Maugin

Prénoms :

Gaston Louis

Surnom :

Numéro matricule du recrutement :

165

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

SIGNALLEMENT.

Né le *24 avril 1895*, à *Aleppe*, canton d'*Dieuleft*, département de *la Drôme*, résidant à *Roche St Secret*, canton d'*Dieuleft*, département de *la Drôme*, profession d'*cultivateur*, fils d'*Antoine* et d'*Baudoine et de Philomena*, domiciliés à *Roche St Secret*, canton de *Dieuleft*, département de *la Drôme*

Cheveux *br*, sourcils *noirs*
yeux *noirs*, front *peu ouvert*
nez *régulier*, bouche *petite*
menton *bas*, visage *ovale*
Taille : 1 m. *61* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *24* de tirage dans le canton de *Dieuleft*

Degré d'instruction : générale (1) *2*, militaire (2) *Exercé*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service actif

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

1 Incorporé au *15^e Régiment d'Infanterie* à compter du *14 novembre 1916*. Arrivé au corps le dit jour n° *m 6811*. Soldat *2^e cl.*
A fait un stage au *1^{er} Hussards* à Valence en *1897*. Convoqué en disponibilité le *20 septembre 1899*. Certificat de bonne conduite accordé. Rappelé sous les drapeaux (*M 6^g du 2 août 1904*) arrivé le *14.8.1904*
Maintenu après le *1^{er} août 1905* à *Paris* (arrivé le *20.8.1905*) parti au *326^e T. Inf.* le *22 juillet 1907* parti au *7^e Génie* le *14 novembre 1908* parti aux ouvriers *1015^e Secteur* le *19.11.1908*
Blessé le *26.9.1915* sur bless. Hospital *2^e S. à Dubouché* le *30.9.1915*
~~Mis en congé illimité de démobilisation le *14-1-1919*~~
~~1^{er} Echelon n° *1994* Dépot démobilisateur *7^e Génie*~~
~~Se retire à *Roche St Secret* 3. En constatée absence le *24.10.1919*~~
Passé dans la *1^{re} partie* de l'armée active le *1^{er} novembre 1909*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.

15^e Reg't d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Reg't inf à Montelimar

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

11^e brig^s Sers cl. d'inf.
326^e T. Inf
7^e Génie
1^{er} Génie

NUMÉRO au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.

17116
1925

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

septembre 1909
septembre 1909
septembre 1910
septembre 1910
septembre 1921
septembre 1924

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

6 Années *NVE* les *30 avril 1915-4*
8 Mis en congé illimité de démobilisation le *14-1-1919*
10^e échelon. Dépot démobilisateur : 7^e Reg't du Génie
Se retire à Roche St Secret (Drôme). Substitut de
aus. et mod. pour serv. suppl. int. 10% pour économie cult. B."
*par le *10^e échelon* de réforme de Valence du *21 juillet 1921*. Classe fort. aus.
par décision du Colonel et des C. et F. subalternes à Valence en date du
29-7-1921
10 Indemnité service auxiliaire payée pour les
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *5^e Reg't d'inf.*
(*158*) du *21 août* au *21 septembre 1909*
A accompli une 2^e période d'exercices dans le *5^e Reg't d'inf.*
(*99*) du *21 août* au *17 sept. 1909*
Passé dans l'armée territoriale le *1^{er} octobre 1909*
Blessé le *26-9-1915* à *Roche St Secret* par *2.0* à la cuisse droite
CAMPAGNE *du 14 août 1914 au 10-10-1914* Armées *NVE* du *15.10.1914*
du 10.10.1915 *Substitut* combattus du *3-10-1915* au *29-4-1916*
Armées NVE du *30-4-1916* au *10-11-1918* combattus
du 10-11-1918 au *18-4-1919*
Armées NVE du *19-4-1919* au *15-11-1919*
CONTRE L'ALLEMAGNE *Armées NVE* du *19-4-1919* au *15-11-1919*
combattus *du 15-11-1919* au *15-11-1919*
cuisse droite contondue à blessure par éclat d'obus ayant
determined un abcès par la Com. de réforme de Valence
du *24 juillet 1920*. Affecté réserve, out *7^e Reg't d'inf.*
A accompli une période d'exercices dans le *11^e Reg't*
(*90*) du *2* au *11 août 1910*
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le *10 novembre 1924**

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1899.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)